

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Novatec Pro Duo

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais avec biofertilisant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 Autres dangers

Contient du *Bacillus amyloliquefaciens*. Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement N° INDEX	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 45
Tétraborate disodique pentahydraté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32 005-011-02-9	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319 Limites de concentrations spécifiques : Repr. 1B ; H360FD : C ≥ 6,5 %	>= 0,1 - <= 0,2

Le Tétraborate de disodium pentahydrate est sur la liste des substances candidates SVHC ; décision n°ED/30/2010

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie. L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

insuffisance respiratoire (œdème du poumon).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition thermique au dessus de 100°C. Produits de décomposition : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

manipulation sans danger	au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'humidité.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Matières à éviter	: Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Tétraborate disodique pentahydraté			3 mg/m ³	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	AGS, la valeur est basée sur le contenu de l'élément metal correspondant. Lorsque l'exposition est conforme à la valeur limite "OEL" et aux valeurs de tolérance biologiques, il n'y a pas de risque pour l'enfant à naître.			
			1 mg/m ³	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernemen taux -

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

				concentrations maximales admissibles
--	--	--	--	--------------------------------------

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	36 mg/m ³
Remarque:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	5,12 mg/kg
Remarque:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	2,56 mg/kg p.c./jour
Remarque:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Inhalation	Effets spécifiques	8,9 mg/m ³
Remarque:	Durée d'exposition: 1 jr			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

-
- | | | |
|---|---|---|
| Protection des mains | : | Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374). |
| Protection oculaire | : | Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166). |
| Protection de la peau et du corps | : | Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection des voies respiratoires | : | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti aérosol/poussières type P3 (conforme à la norme EN 143). |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : | Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. |
| Contrôle de l'exposition du consommateur | : | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit. |
| Autres informations | : | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| Aspect | : | Granuleux |
| Couleur | : | Divers |
| Odeur | : | Inodore |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Env. 1,9 - Concentration : 100 g/l (20 °C) |
| Point/intervalle de fusion | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Non applicable |

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Point d'éclair	: Non pertinent
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: Env. 1.150 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: > 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant acidement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode : Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat) : > 2,0 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin) : > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : non irritant

Composants :

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Nitrate d'ammonium :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : non irritant

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : non irritant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant
Résultat : Irritation modérée des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Résultat : non sensibilisant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit :

Génotoxicité in vitro : Remarque : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Génotoxicité in vitro : Méthode : OCDE ligne directrice 471
Résultat : négatif

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit :

Remarque : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce : Rat. Remarque : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité : Remarques : Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Effets sur la fertilité : Espèce : Rat. Remarques : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce : Rat. Remarques : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Tétraborate de disodique pentahydraté :

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Toxicité pour la reproduction : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce : Rat
NOAEL : > 1.500 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 jours

Espèce : Rat
NOAEL : = 256 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 52 semaines
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Espèce : Rat
NOAEL : >= 185 mg/kg
Voie d'application : Par inhalation
Durée d'exposition : 2 semaines
Méthode : Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Expérience de l'exposition humaine

Produit :

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

Information supplémentaire

Produit :

Remarque : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : 422 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Type de Test : Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)) : 555 mg/l
Durée d'exposition : 48 h
Type de Test : Essai en statique
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) : 83 mg/l
Durée d'exposition : 168 h
Type de Test : autre(s)
Méthode : Donnée non disponible
- Toxicité pour les bactéries : CE 20 (boue activée) : env. > 100 mg/l
Durée d'exposition : 0,5 h
Type de Test : autre(s)
Méthode : Donnée non disponible

Composants :

Nitrate d'ammonium :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson) : > 100 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)) : 490 mg/l
Durée d'exposition : 48 h

CL50 : 490 mg/l
- Toxicité pour les algues : CE50 (Senastrum capricornutum (algue verte)) : 1.700 mg/l
Durée d'exposition : 10 jr

Tétraborate de disodique pentahydraté :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (limande) : 74 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 242 mg/l
Durée d'exposition : 24 h
- Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus) : 24 mg/l
Durée d'exposition : 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

Biodégradabilité : Remarque : Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Remarque : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

Bioaccumulation : Remarque : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation : Remarque : Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow : -3,1

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Mobilité : Remarque : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Remarque : Donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Lors d'une élimination par traitement biologique, un dérèglement du processus de nitrification de la boue activée peut intervenir. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Information écologique : supplémentaire. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement pour les eaux, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le Tétraborate de disodium pentahydrate est sur la liste des substances candidates SVHC ; décision n°ED/30/2010

Rubrique ICPE : 4702-IV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants)

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques;

Novatec Pro Duo

Référence : FDS_911_N
Version: 2017-01

Edition révisée n° 0
Date de révision : 08/11/2017

EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire